



HARAS DU SOLEIL

BABY-PONEY (3 à 6 ans) tarifs 2024-2025

Les séances durent 45 minutes chacune, soit un cours de 30 minutes à poney et 15 minutes de soins/préparation aux poneys encadré par un moniteur diplômé d'état



Cavaliers de passage

- PACK 3/4 HEURE DE PASSAGE 20 €
- PACK CARTE DE 5 x 3/4 HEURE SHET 90 € (soit 18 € la séance)



Futurs membres

- PACK DECOUVERTE 3 séances de ¾ heure 42 € (soit 14 € la séance)
(valable 1 mois, non renouvelable, déductible du forfait annuel jusqu'au 15/11/2024) -



Inscription à l'année (cavaliers membres)

<u>Devenir Membre – 18 ans</u> <i>Droit d'entrée calculé au pro rata de l'année janvier : 55 €, avril : 40 € juillet : 25 €</i>	Droit d'entrée annuel (la 3^{ème} offerte)	80 € par an
	Licence 2025 (obligatoire)	25 € par an
<u>Pack Forfait annuel</u> <i>Engagement annuel sur 32 ou 64 séances de septembre à juin, non remboursable mais reportable pour raison médicale avec certificat médical. Règlement du forfait en début d'année sous la forme de 3 chèques de 145 €, encaissable en septembre, janvier et avril</i>	1 séance / semaine	435 € <i>Soit 145 €/trimestre Soit 13.6 €/séance</i>
	2 séances/ semaine	705 € <i>Soit 235 €/trimestre Soit 11 €/séance</i>
<u>Forfait trimestriel 1 séance / semaine</u> <i>Engagement sur 1 trimestre du 9 septembre à décembre pour 13 séances, janvier à mars 2025 pour 9 séances (1 semaine de fermeture fin janvier incluse) et de avril au 30 juin 2025 inclus pour 10 séances (pont de l'ascension chômé à partir du mercredi 28/05 au 1^{er} juin) Règlement en début de trimestre.</i>	1^{er} trimestre (13 séances)	209 € <i>Soit 16.1 € la séance</i>
	2^{eme} trimestre (9 séances)	145 € <i>Soit 16.1 € la séance</i>
	3^{eme} trimestre (10 séances)	161 € <i>Soit 16.1 € la séance</i>
<u>Règlement à la séance</u>	1 séance	17 €

Reglementation des inscriptions (extrait du reglement intérieur)

- Le dossier d'inscription doit comprendre : un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'équitation, une autorisation parentale pour les mineurs le règlement intérieur signé et le numéro de licence. La licence est obligatoire pour prendre des cours au haras du soleil.
- Le forfait annuel est non remboursable. En cas de problème médical avéré (sur présentation d'un certificat médical), le restant peut être rattraper sur des activités de vacances ou sur des cours dès que l'enfant est rétabli. Le règlement du forfait annuel est à donner intégralement en septembre, sous forme de 3 chèques encaissables en septembre, janvier et avril ou 3 autorisations de prélèvement aux mêmes dates.
- Les trimestres : Les cours ont lieu 1 fois par semaine, hors vacances scolaires et fermeture d'une semaine fin janvier ou début février 2025. Durant le pont de l'ascension (du mercredi 28/05 au lundi 2-06), les cours n'ont pas lieu.
- Rattrapage de séances : 3 rattrapages maximum dans le trimestre (sauf cas particulier de problèmes médicaux avec certificat) uniquement possible si l'absence a été prévenue au moins 48 heures à l'avance. Les rattrapages sont à effectuer dans le même trimestre. Aucun rattrapage ne sera possible pendant les vacances scolaires sauf cas particulier pour le forfait annuel.
- Toute séance non décommandée 48h à l'avance est due et ne pourra prétendre à un rattrapage sauf sur certificat médical